



# Charte éthique du Réseau Mesure

## Préambule : dans quel cadre s'inscrit cette charte ?

La présente charte éthique définit les principes et valeurs auxquels le Réseau Mesure adhère. L'intégrité, l'éthique, la responsabilité sociétale, la loyauté, le respect de la personne, la transparence, l'équité constituent des valeurs fondamentales du Réseau Mesure qui permettent de lutter contre la corruption et contre la concurrence déloyale.

La présente Charte éthique s'applique à tous les collaborateurs et adhérents de l'association (dans le cadre des actions portées et développées par le Réseau Mesure) ainsi qu'à toutes les personnes auxquelles le Réseau Mesure est associé tels que, ses clients, fournisseurs, conseils, partenaires, commissaires aux comptes, consultants, sous-traitants (liste non exhaustive), mentionnés sous le terme « chacun » dans le reste du document. La charte éthique est acceptée par chacun pour toute collaboration quelle que soit la forme sauf en cas de dénonciation explicite.

Chaque personne concernée, quel que soit son niveau hiérarchique, se doit d'appliquer, dans la limite de ses fonctions et de ses responsabilités, les règles énoncées ci-après qui s'inscrivent dans le cadre d'une exécution loyale et de bonne foi de son contrat de travail, de son adhésion à l'association ou de son mandat, de veiller à ce que celles-ci soient également appliquées au sein de son équipe ou par les personnes qui sont sous sa responsabilité. L'ensemble des articles de cette charte s'applique dans le cadre défini dans ce préambule.

## Rappel des principes fondamentaux du Réseau Mesure :

Le Réseau Mesure est une association loi 1901 à but non lucratif regroupant des entreprises de la mesure avec pour objectif de renforcer la compétitivité des entreprises en répondant à leur besoin de développement.

Depuis 2002, le Réseau Mesure a un mode de fonctionnement établi autour de deux principes forts : Les adhérents proposent des actions, le Réseau Mesure, s'il apporte une valeur ajoutée, les met en oeuvre dans un cadre collectif.

⇒ La mise en oeuvre de synergies créatrices de valeur.

⇒ Une source d'économies supplémentaires pour les adhérents par le biais d'actions mutualisées pilotées par des groupes de travail dédiés.

Aider au développement des sociétés adhérentes :

En apportant une offre de services mutualisée à ses adhérents

En apportant des solutions collectives à valeur ajoutée

En valorisant les savoir-faire et compétences de ses adhérents

## Définition et rôle de la commission éthique

La commission éthique est constituée de membres volontaires, adhérents du Réseau Mesure. Son rôle est de donner un avis consultatif et d'aider à la résolution de litiges. Elle ne se substitue pas au Conseil d'Administration qui seul et en dernier ressort a le droit de sanctionner.

## 1. CONFORMITE A LA LEGISLATION

Le Réseau Mesure s'engage à respecter les lois et réglementations. Le respect de la Loi constitue une valeur incontournable. Il est de la responsabilité de toutes les personnes sus mentionnées de connaître et respecter pleinement les lois et réglementations en vigueur, ainsi que les diverses politiques et directives établies par le Réseau Mesure dans ses divers domaines d'activité.



# Charte éthique du Réseau Mesure

## 2. RESPECT DES PERSONNES

Les relations sont fondées sur les principes de confiance et de respect mutuels, avec le souci de traiter chacun avec dignité.

Le Réseau Mesure entend appliquer une politique de ressources humaines équitable et conforme aux lois. Il s'interdit notamment toute discrimination : toute pression, poursuite ou harcèlement à caractère moral, physique ou sexuel est interdit(e).

Le Réseau Mesure garantit à chacun un environnement de travail qui exclut toute discrimination fondée notamment sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique ou la religion, les opinions politiques, le handicap, l'âge et tous autres comportements physiques, verbaux ou visuels offensants. Toute forme de harcèlement est prohibée et sanctionnée conformément aux législations nationales en vigueur.

Le Réseau Mesure entend traiter chacun avec respect et équité. Chaque personne impliquée dans une action de l'association doit donc respecter la sécurité, les droits et les opinions des personnes qu'il cotoie au sein de l'association ainsi que leurs particularités culturelles ou spécifiques.

Chacun a droit au respect de sa vie privée notamment au travers de la réglementation relative aux données informatiques - RGPD.

Assurer et renforcer la sécurité de chacun dans l'exercice de leurs activités au sein de l'association est une préoccupation permanente.

Le Réseau Mesure contribue à l'information transmise aux entreprises pour la sensibilisation au handicap.

## 3. DEONTOLOGIE DES ACHATS

Le Réseau Mesure a édité une [charte de déontologie des achats](#) qu'il convient de respecter.

## 4. CONFIDENTIALITE

Le Réseau Mesure s'efforce de faire respecter, dans le développement de son plan d'actions, la confidentialité dans l'usage des données, des informations, du savoir-faire, des droits de propriété intellectuelle et industrielle et des secrets d'affaires, en lien avec ses activités.

## 5. SINCERITE DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Le Réseau Mesure et ses adhérents s'engagent à fournir une information exacte, transparente et régulière. La sincérité des comptes permet au Réseau Mesure de fonder ses décisions sur des informations exhaustives, précises et fiables.

L'établissement des documents doit être conforme aux principes comptables avec des écritures justifiées par des pièces appropriées émises par des parties de bonne foi. Tous les documents sont conservés conformément aux lois applicables. Tout transfert de fonds requiert une vigilance particulière, notamment quant à l'identité du destinataire et au motif du transfert.

## 6. UTILISATION DES RESSOURCES INFORMATIQUES DE L'ASSOCIATION ET COMMUNICATION AVEC LES TIERS

Toute communication avec ces interlocuteurs extérieurs doit être exacte et conforme aux obligations réglementaires et légales en vigueur, notamment dans le cadre du RGPD.

L'informatique, à savoir le matériel, les logiciels, les réseaux et les informations qui y sont contenues, constitue un facteur clé de la réussite du Réseau Mesure et doit être utilisée de façon responsable et



# Charte éthique du Réseau Mesure

uniquement à des fins légitimes. Les courriers électroniques doivent être rédigés avec le même soin que toute autre communication écrite. Il est notamment interdit d'utiliser les systèmes informatiques du Réseau Mesure pour consulter, sauvegarder ou envoyer des pages Internet ou des messages aux contenus illicites ou diffamatoires.

Le Réseau Mesure a édité une charte de confidentialité, des mentions légales et conditions d'utilisation pour chacun des sites internet qu'elle gère <https://www.reseau-mesure.com/politique-de-confidentialite/>, <https://www.reseau-mesure.com/mentions-legales/> et <https://mesures-solutions-expo.fr/politique-de-confidentialite/> et <https://mesures-solutions-expo.fr/conditions-generales-d-utilisation/>, qu'il convient de respecter.

## 7. SANTE ET SECURITE SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Le Réseau Mesure garantit des conditions de travail adéquates à chacun, y compris en matière de santé et de sécurité, lesquels ont le devoir d'y contribuer par le respect des règles de l'association en la matière.

Chacun s'engage également à lutter contre le travail dissimulé qui se caractérise par la dissimulation intentionnelle :

- d'une activité exercée à titre indépendant, dans un but lucratif et en violation des obligations commerciales, fiscales ou sociales ;
- de tout ou partie d'un emploi salarié (absence de déclaration préalable à l'embauche, absence de bulletin de paie ou mention sur le bulletin de paie d'un nombre d'heures de travail inférieur à celui réellement effectué...)

## 8. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - RESPONSABILITE SOCIETALE

Le Réseau Mesure s'engage à préserver les ressources naturelles et énergétiques, réduire la production de déchets et de rejets nocifs dans l'air ou l'eau et à lutter contre le changement climatique. Cela implique nécessairement le respect des dispositions légales en vigueur en matière de protection de l'environnement.

## 9. MISE EN OEUVRE

Chacun est tenu de se comporter conformément à la présente charte éthique. Les dirigeants et administrateurs se voient conférer un rôle particulier à cet égard, celui de donner l'exemple.

En tant qu'interlocuteurs, ils répondent à toutes les questions concernant les principes de conduite et s'assurent que chacun soit suffisamment informé, notamment dans son domaine de responsabilités, des valeurs du Réseau Mesure.

Nos partenaires commerciaux seront informés de cette charte éthique. Ils devront se comporter, eux aussi, de manière équitable, intègre et loyale selon les principes décrits sauf à ne plus commercer avec le Réseau Mesure.

Il revient à chacun de communiquer sans délai, à un ou plusieurs membres du Bureau ou de la Direction du Réseau Mesure de toute infraction légale ou tout manquement aux règles de l'association porté à sa connaissance. Le Bureau ou la Direction (après information au Bureau) saisira la commission éthique pour analyser le dossier et établir/proposer un rapport pour information ou décision par le Conseil d'Administration. Ces communications doivent être de bonne foi et correctement documentées. Toutes les notifications d'infractions supposées seront traitées avec le plus grand sérieux et avec toute la confidentialité possible. Les auteurs de ces communications ne feront l'objet d'aucune mesure de représailles ou menace, ni d'aucun harcèlement et leur identité sera



# Charte éthique du Réseau Mesure

tenue secrète dans les limites autorisées par la loi. Le Réseau Mesure encourage chacun à exprimer son point de vue, à défendre ses opinions et à signaler les comportements ou requêtes inacceptables. Toute enquête de la Commission éthique se déroulera dans le respect de la législation et du débat contradictoire. L'information en résultant peut ne pas être immédiate s'il s'avère nécessaire, par exemple, de vérifier les faits, de préserver les preuves ou de saisir les autorités compétentes. Toute information communiquée ne sera partagée qu'avec les seules personnes qui ont à la connaître pour s'assurer du traitement du signalement et/ou de la prise de mesures appropriées. Ces personnes seront tenues à une obligation de confidentialité.

Par la suite, l'auteur du signalement, ainsi que la ou les personne(s) visée(s) par celui-ci, seront informés par écrit de la clôture des opérations de vérification et de la recevabilité du signalement.

Il est rappelé que l'ensemble de ce dispositif d'alerte est facultatif. Aucune sanction ni conséquence ne seront prises à l'égard d'un collaborateur ou adhérent qui n'en aurait pas fait l'usage. Néanmoins cette procédure doit être utilisée de bonne foi et pour le seul objet qu'elle encadre. Tout usage non conforme pourra être sanctionné par le Réseau Mesure et donner lieu à d'éventuelles poursuites judiciaires.

## 10. SANCTIONS

Les différents principes de cette charte éthique sont contraignants dans la mesure où leur non-respect est passible de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'association, la rupture du contrat de travail ou d'une convention de partenariat, conformément à la législation locale et aux conventions collectives applicables, indépendamment d'éventuelles poursuites civiles et pénales qui pourraient être engagées au regard des infractions constatées. Des directives comportant des instructions détaillées peuvent être élaborées en cas de besoin. Les décisions et sanctions éventuelles seront arrêtées par le Conseil d'Administration sur avis de la Commission éthique et du Bureau.

## 11. ENTREE EN VIGUEUR ET MODIFICATION DE LA CHARTE ÉTHIQUE

La présente charte éthique du Réseau Mesure est opposable à chacun dans le cadre du Réseau Mesure. Elle est susceptible d'être modifiée afin de s'adapter aux évolutions notamment réglementaires.

Cergy, le 25/05/2023